



Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Atelier de concertation n°1 – Compte-rendu

Salle polyvalente de Lucenay-lès-Aix – Mercredi 8 novembre
2023, de 18h30 à 20h30

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges sur le projet éolien	5
4. Les séquences de co-construction	10
5. La concertation et les prochaines étapes	18
6. Remerciements et contacts	19
7. Annexes	20

1. Préambule

Les sociétés Gaz Electricité Grenoble (GEG) et Soleil Du Midi Développement (SDMD) sont en contact depuis 2018 avec les élus de la commune de Lucenay-lès-Aix pour le développement d'un projet éolien.

Dès le début du développement effectif du projet, GEG et SDMD ont lancé, avec l'accompagnement de l'agence spécialisée Demopolis Concertation, une concertation volontaire avec toutes les forces vives du territoire. Cette concertation permet d'informer sur les avancées du projet, d'offrir des temps d'échanges ouverts à tous et même de co-construire certains éléments du projet. Elle se traduit par la mise à disposition d'outils d'information (site internet, lettres d'information, etc), des rencontres en porte-à-porte, et l'organisation d'événements réguliers avec les élus et les citoyens.

A la suite d'un premier forum participatif organisé en mars 2023, d'une visite du site du mât de mesure tenue en avril 2023, l'atelier de concertation n°1 s'est déroulé le mercredi 8 novembre 2023 de 18h30 à 20h30.

Il répondait aux objectifs suivants :

- Partager les éléments de l'avancement du projet ;
- Lancer la co-construction de certains éléments du projet ;
- Faire un retour sur les dernières actions de concertation ;
- Présenter les prochaines actions de concertation.

Ce premier atelier de concertation a rassemblé 25 personnes.

Les équipes de GEG, Soleil du Midi Développement et Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Gaz Electricité Grenoble :

- Madame Camille DOGNIN, Responsable de projets
- Madame Ilona CRITICOS, Assistante chef de projets

Soleil du midi Développement :

- Monsieur Cyril DARNIS, Directeur technique

Demopolis concertation :

- Madame Camille BARROT, Consultante
- Madame Charline VIALLE, Associée

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges sur le projet éolien

En premier temps de cet atelier, GEG et SDMD ont présenté les avancées du développement du projet. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations partagées sur le support de présentation en annexe n°4, avec notamment :

- Les chiffres clés et le calendrier de développement du projet ;
- La présentation et l'état d'avancement des études environnementale, paysagère, acoustique;
- Des éléments de réponses apportées à deux questions collectées en porte-à-porte en septembre 2023 :
 - « Pourquoi faire des éoliennes alors que nous ne sommes pas un territoire à vent ? »
 - « Où sera le point de raccordement ? Peut-on réellement parler de consommation locale ? »

Au cours de la présentation ainsi qu'à son issue, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. **Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges collectés sur les panneaux (annexe 1).**

3.1 Vos questions et remarques sur le projet

Question d'un participant : « Pourquoi poursuivre le développement de ce projet sur cette ZIP sachant que vous n'avez pas l'autorisation foncière sur 50% de la zone ? »

Réponse des co-porteurs du projet : La zone d'implantation potentielle (ZIP) présentée depuis le début de la concertation correspond à une zone libre des contraintes réglementaires qui s'appliquent pour un projet éolien (aéronautique, zones protégées pour la biodiversité, distance aux monuments historiques, distance minimale aux habitations etc.) comme le montre la carte ci-dessous présentée lors du forum participatif n°1.

Cette ZIP a été définie pour y mener des études de faisabilité et d'impacts, nous n'envisageons pas des éoliennes sur des terres où nous n'aurons pas d'accord. Dans le dossier de demande d'autorisation environnementale unique, il est demandé la preuve de l'autorisation foncière .

Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

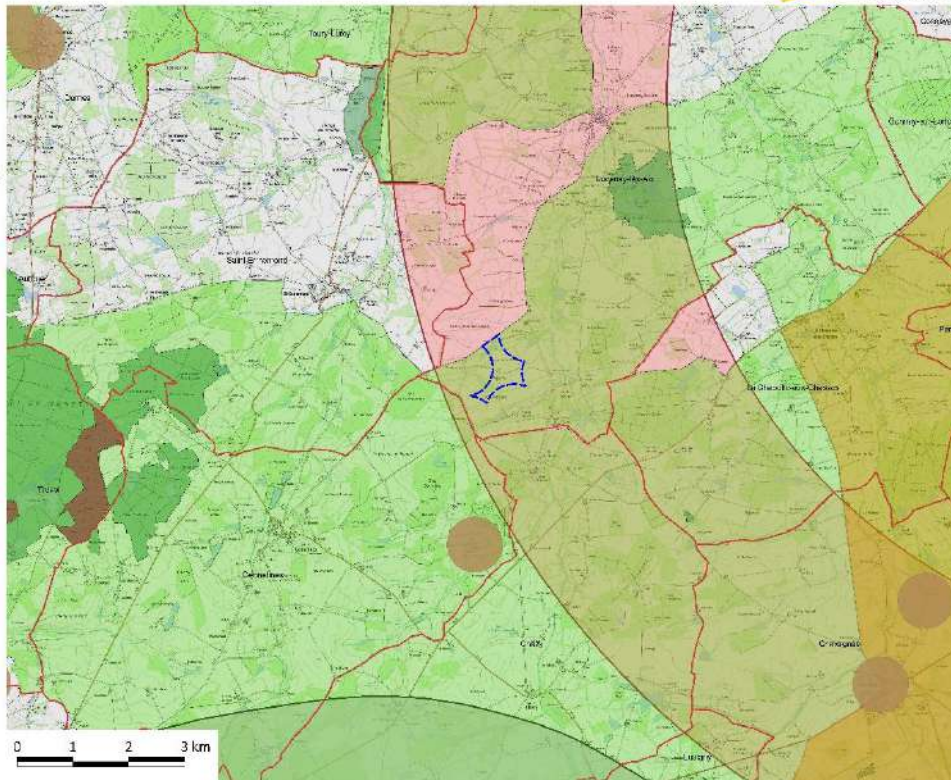
Mars 2023



Analyse multicritères -
Bilan des contraintes

Légende

-  Limites communales
- Zone d'étude**
-  Zone d'étude à 500m de l'habitat
- Contraintes aéronautiques**
-  Zone [10 ; 15] km du VOR
-  Zone de manoeuvre à vue libre
- Enjeux patrimoniaux**
-  Monuments historiques (500m)
- Enjeux naturalistes**
-  Natura 2000 ZPS
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Forêts domaniales



Question d'un participant : « Pourquoi parlez-vous d'une fourchette entre 3 et 5 éoliennes ? Je ne comprends pas comment on peut passer de 3 à 5. »

Réponse des co-porteurs du projet : Les estimations des chiffres clés présentés pour ce projet sont définis à partir de la zone d'implantation potentielle (ZIP) présentée depuis le début de la concertation. Cette ZIP correspond à une zone libre des contraintes réglementaires qui s'appliquent pour un projet éolien (aéronautique, zones protégées pour la biodiversité, distance aux monuments historiques, distance minimale aux habitations etc.) comme le montre la carte ci-dessus présentée lors du forum participatif n°1. C'est sur cette ZIP que les différentes études d'impacts et de faisabilité sont en cours.

A ce stade nous ne présentons que de simples estimations, avec une fourchette minimum (3 éoliennes) et une fourchette maximum (5 éoliennes) de potentiel sur cette ZIP. Ces données seront précisées dès que nous aurons la compilation des résultats des études de faisabilité et d'impacts.

Question d'un participant : « Comment allez-vous sortir les câbles si vous n'avez les autorisations ? »

Réponse des co-porteurs du projet : Tout comme l'installation des machines, le passage des câbles se fera uniquement là où nous aurons les autorisations foncières (privés ou publics).

Question d'un participant : « Pourquoi il y a-t-il deux balisages lumineux sur le mât de mesure ? »

Réponse des co-porteurs du projet : Les balisages lumineux installés sur le mât de mesure répondent à la réglementation relative à l'aviation (civile et militaire). Un balisage est localisé au sommet du mât, l'autre à mi-hauteur. Celui au sommet du mât a été impacté par la foudre. Les directions des aviations civile et militaire en ont été informées dès connaissance de l'incident. Les interventions planifiées n'ont pu être réalisées en raison de mauvaises conditions météorologiques. Ce balisage sera rapidement remplacé et remis en service.

Remarque d'un participant : « En vous raccordant dans l'Allier, vous allez priver ce département de projets ENR. »

Réponse des co-porteurs du projet : Un équipement d'énergie renouvelable est raccordé au réseau électrique national selon un tracé défini par Enedis. Enedis a l'obligation de proposer la solution, techniquement faisable de moindre coût. Le tracé du raccordement électrique d'un parc éolien peut donc traverser des limites départementales ou régionales. A ce jour, le poste source le plus probable sur lequel le projet de Lucenay-les-Aix pourrait se raccorder est celui de Yzeure

Tous les 5 ans, RTE (filiale de transport de l'électricité de EDF) sollicite les professionnels des énergies renouvelables pour connaître les besoins de renforcement du réseau électrique. Le schéma de développement du réseau électrique est appelé S3EEnR (schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) et est régional. Il est public et consultable. Le dernier S3REnR de la région AuvergneRhône-Alpes en date, prévoit la création d'un poste source de grande capacité (80 MW) à Moulins. Il permettra l'accueil de la production d'énergies renouvelables locale.

Question d'un participant : « *Quand-est ce que les naturalistes passent-ils car nous ne les avons jamais vu ?* »

Réponse des co-porteurs du projet : Nous communiquerons les dates de passage sur le terrain des experts naturalistes à notre prochaine rencontre. Les dates de passages, les conditions météorologiques des relevés, les thèmes et taxons étudiés à chacun des sortie terrain, ainsi que la formation des personnes en charge de ces relevés seront indiqués dans le volet naturaliste de la demande d'autorisation du parc éolien. Ces informations sont exigées, par les services de l'État, dans le cadre de l'instruction d'un projet d'énergie renouvelable.

Remarque d'un participant : « *Nous avons vu sur la ZIP des nids de milan.* »

Réponse des co-porteurs du projet : Nous vous présentons ce soir une synthèse des premiers résultats initiaux transmis par le bureau d'étude. Cette étude va se poursuivre en fin d'année et l'année prochaine, et nous permettra d'avoir la liste détaillée des espèces identifiées. Les prochains relevés à venir concernent notamment l'avifaune migratrice (post-nuptiale) et l'avifaune hivernante. Nous vous invitons à participer aux prochaines réunions de concertation où ces résultats seront présentés.

Remarque d'un participant : « *Il y a un projet éolien à Saint-Ennemonde, il faudra le prendre en compte dans les photomontages.* »

Réponse des co-porteurs du projet : L'étude paysagère étudie l'effet de cumul des parcs éoliens en exploitation, et en instruction, dans les 3 aires d'étude.

Question d'un participant : « *Avez-vous rencontré les mairies des communes aux alentours ?* »

Réponse des co-porteurs du projet : Des demandes de rdv ont été faites à toutes les communes limitrophes de Lucenay-lès-Aix. Certaines communes ont répondu positivement et les premiers échanges ont eu lieu.

Remarque d'un participant : « *Il faut absolument inclure les communes voisines !* »

Remarque d'un participant : « *Nous pouvons changer de communes pour les réunions.* »

Remarque d'un participant : « *Il n'y a pas assez de communication sur le territoire.* »

Réponse des co-porteurs du projet : Nous prenons en compte ces retours et allons adapter notre démarche. Afin de collecter plus largement vos attentes et propositions sur la concertation, nous ouvrons une consultation en ligne : [Consultation sur les modalités de concertation volontaire](#)

Question d'un participant : « Pourquoi c'est le « projet éolien de Lucenay-lès-Aix » alors que ça ne les concerne pas qu'eux ? »

Réponse des co-porteurs du projet : Même si le projet se développe sur la commune de Lucenay-lès-Aix, nous avons lancé une consultation lors de la visite du site du mât de mesure d'avril 2023 pour choisir le nom du projet. Cette consultation s'est ensuite poursuivie en ligne pendant plusieurs mois. Le « Projet éolien de Lucenay-lès-Aix » a été retenu.

En second temps de la réunion, une séquence de co-construction s'est déroulée avec deux sous-ateliers.

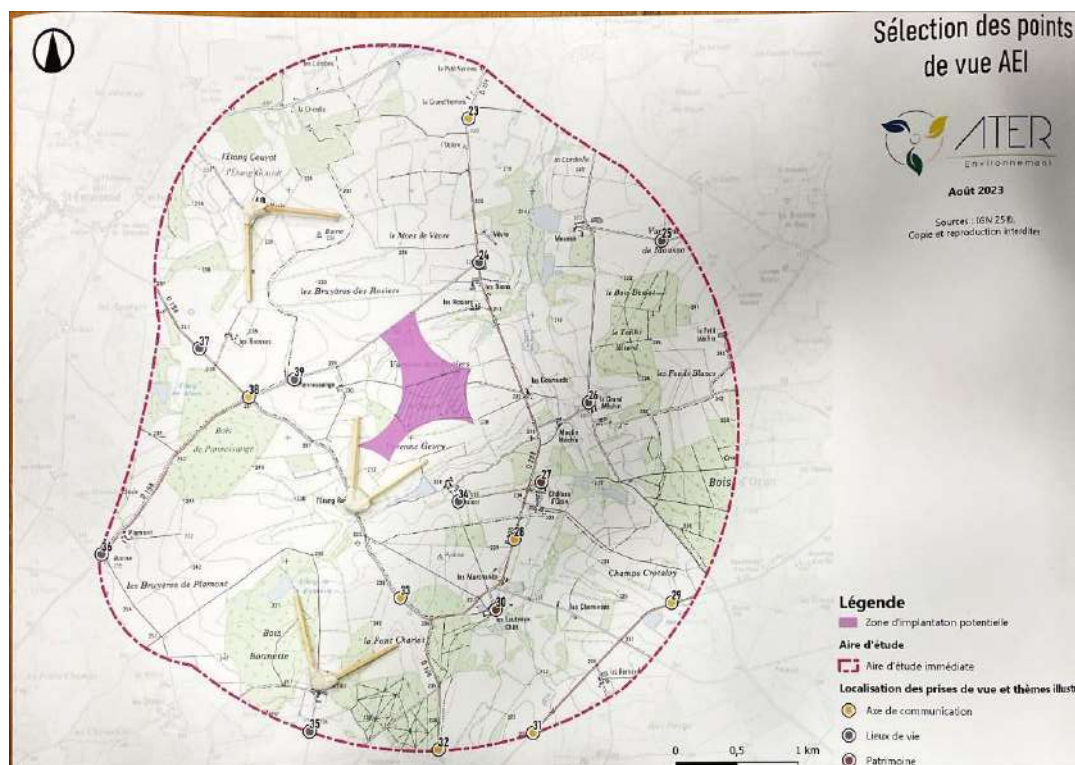
Question d'un participant : « Que valent ces travaux sachant que nous sommes que 25 aujourd'hui ? »

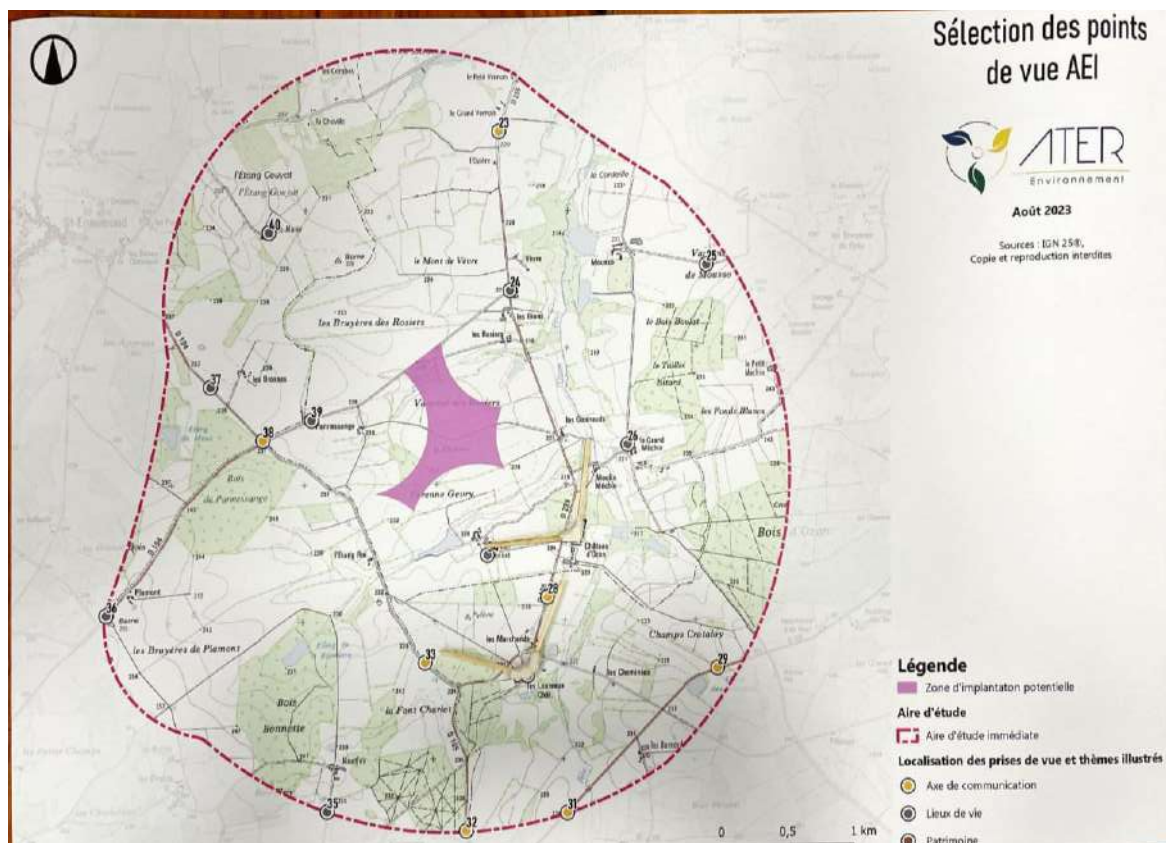
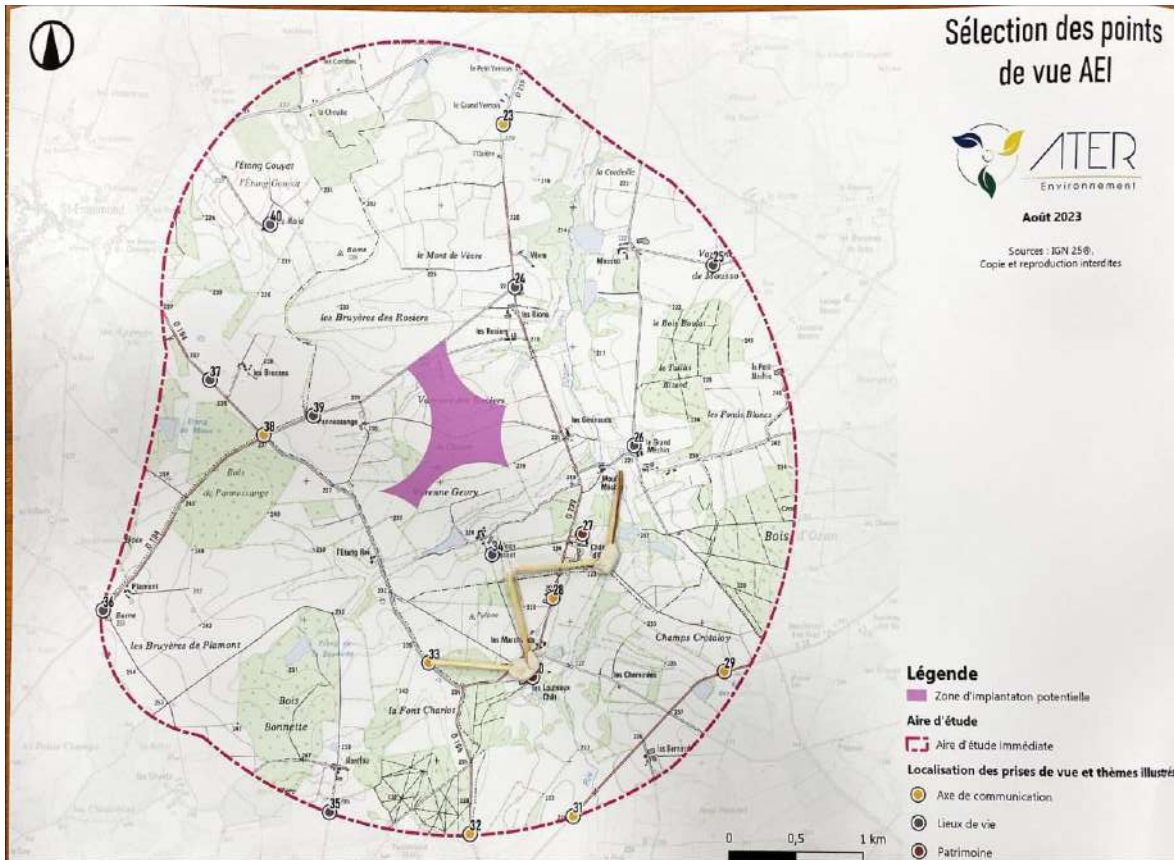
Réponse des co-porteurs du projet : Même si nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de participants, nous savons qu'il ne pas être possible de mobiliser 100% de la population. Nous souhaitons démarrer avec les participants de ce jour les réflexions, mais rien n'est figé.

3.2 Les photomontages

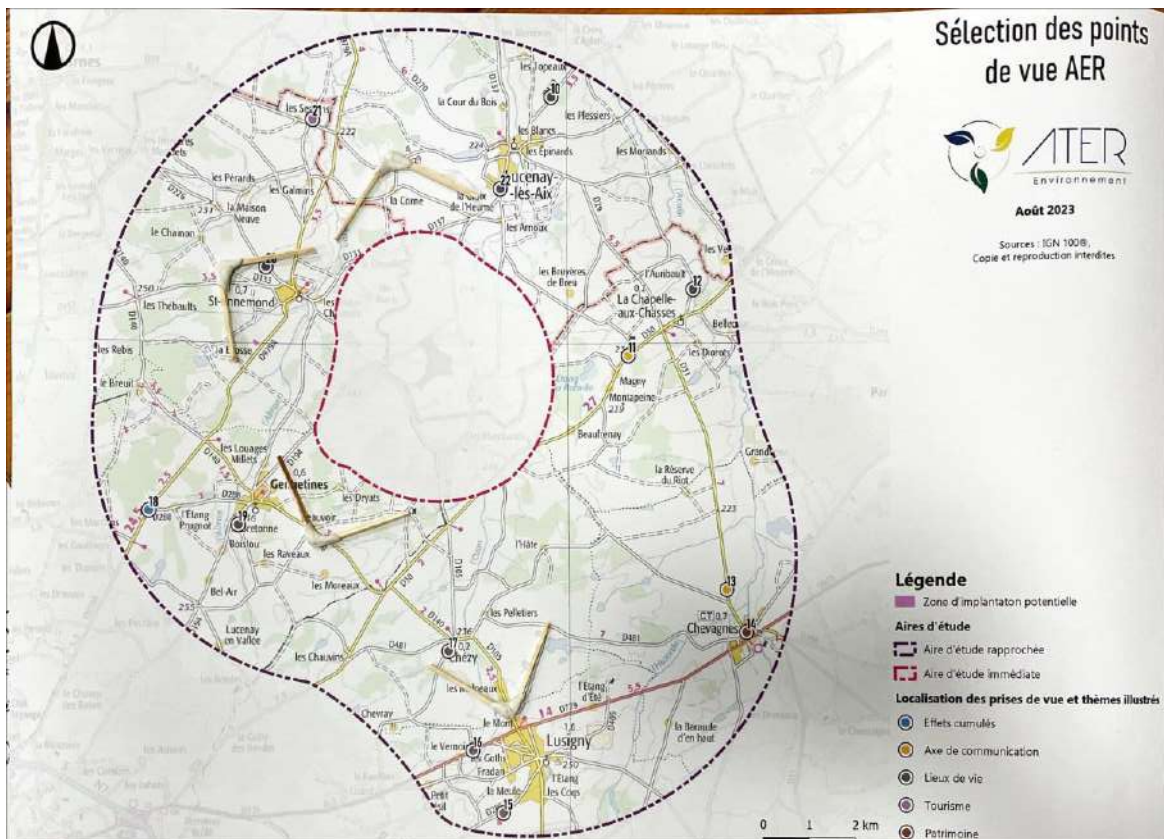
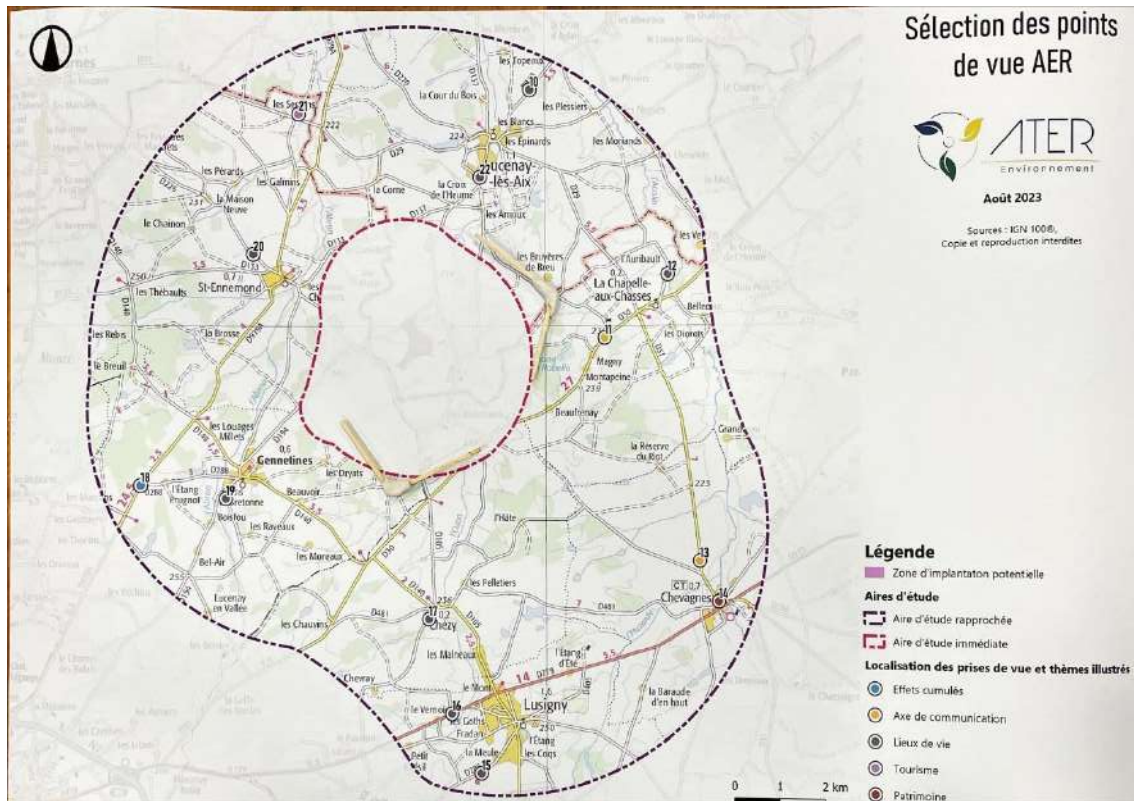
Les participants ont été invités à co-construire des points de vue pour la réalisation des photomontages du projet éolien, réalisés dans le cadre de l'étude paysagère. Une dizaine des points de vue co-construit seront transmis au bureau d'étude paysager spécialisé afin de compléter ceux d'ores et déjà pré-sélectionnés.

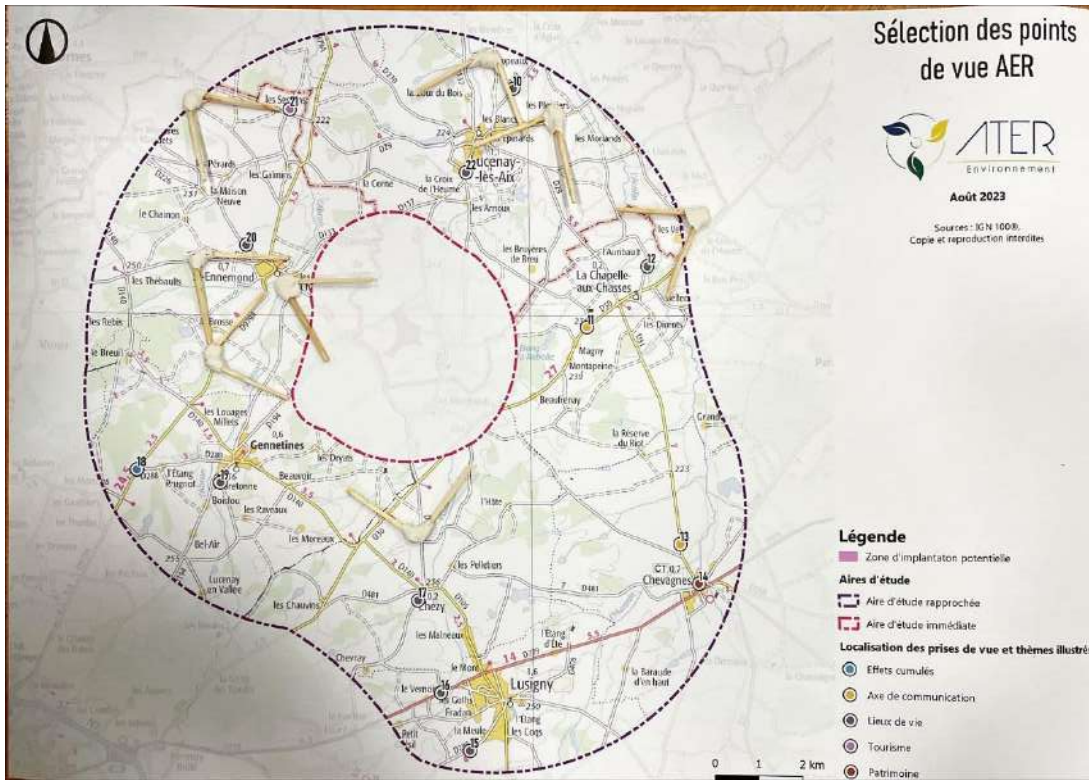
- Points de vue co-construits sur l'aire d'étude immédiate



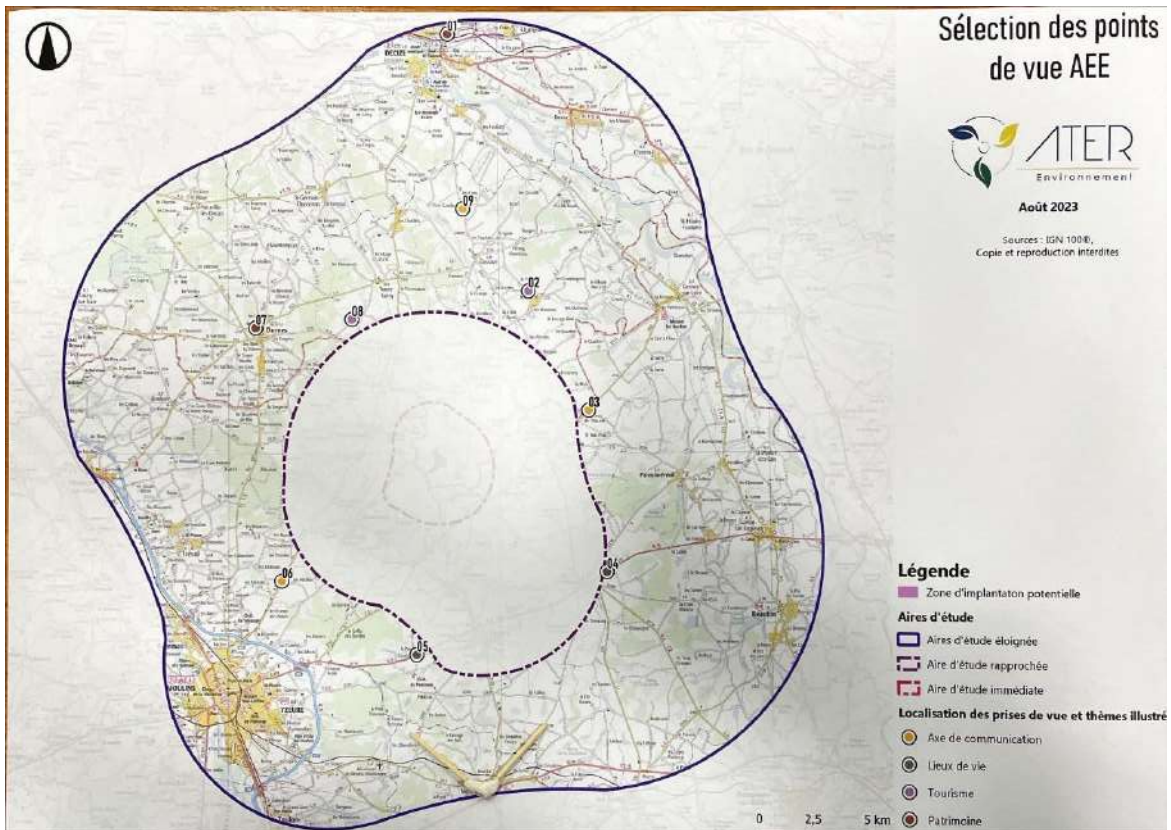


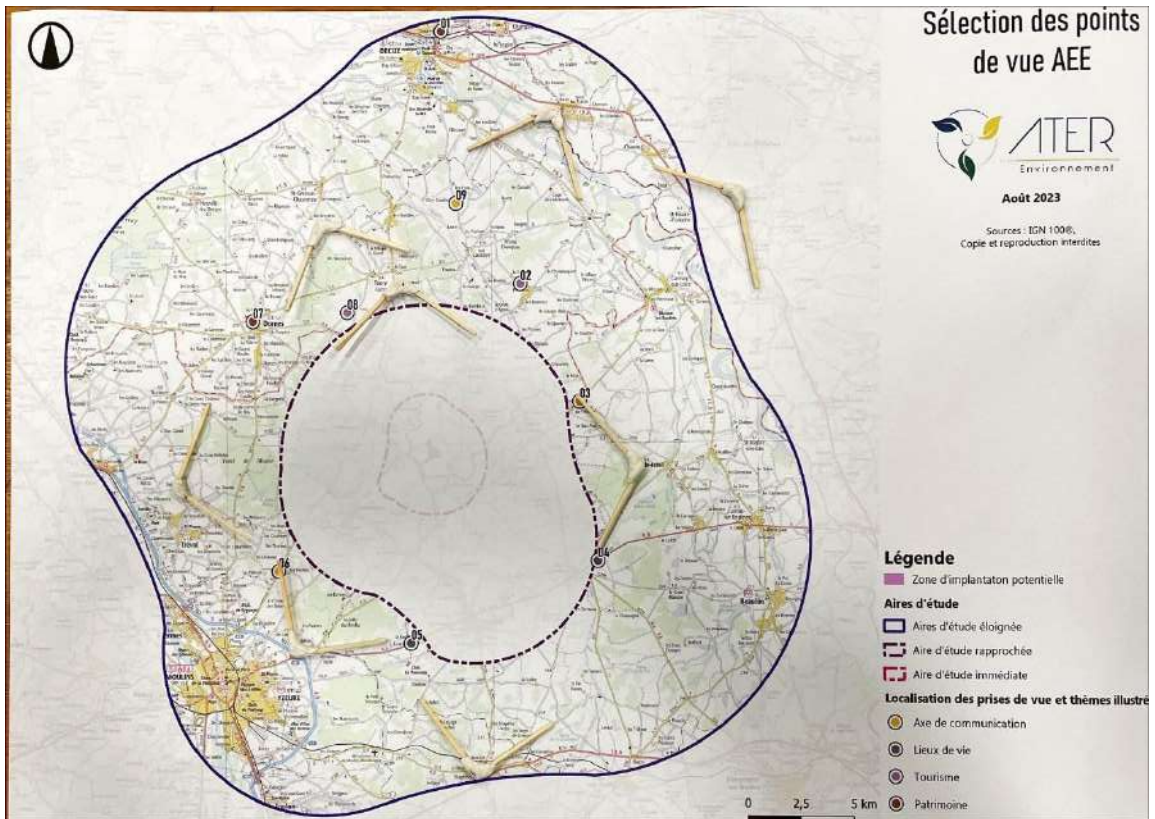
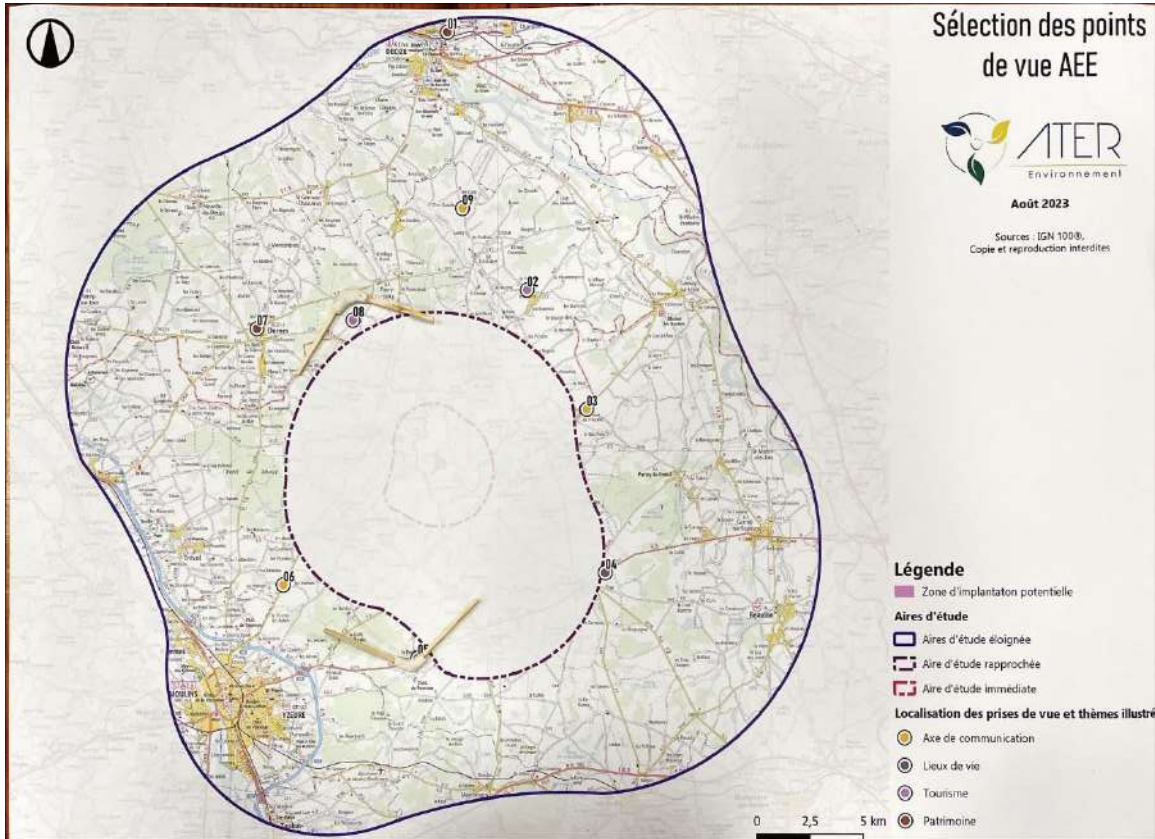
- Points de vue co-construits sur l'aire d'étude rapprochée





- Points de vue co-construits sur l'aire d'étude éloignée





3.3 Les mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement, viennent en complément des mesures compensatoires et visent à intégrer au mieux l'installation dans son environnement. Afin de faire émerger des mesures adaptées aux attentes locales, les participants ont été invités à émettre des propositions, liées à l'énergie, le patrimoine, le cadre de vie, etc.

Thématiques	Retranscription des propositions collectées (annexe 2)	
	Groupe 1	Groupe 2
En général	<i>« Il faut des mesures sur l'aire d'étude rapprochée »</i>	<i>« Il faut des mesures sur l'aire d'étude rapprochée »</i>
Sobriété et efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - <i>« Aider à l'isolation des habitations de Lucenay-lès-Aix et les autres communes aussi »</i> - <i>« Aider les particuliers pour l'isolation thermique »</i> - <i>« Installer des panneaux solaires sur le toit de la salle communale »</i> - <i>« Des actions pour mettre en avant la sobriété »</i> - <i>« Avoir un retour de la production plus locale »</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>« Aider à la désartificialisation des sols des cours d'école en végétalisant »</i> - <i>« Installer des panneaux solaires sur toiture »</i>
Préservation de la biodiversité		<ul style="list-style-type: none"> - <i>« Renouvellement des haies et des arbres pour promouvoir la replantation »</i> - <i>« Création de mares »</i>
Réduction des émissions GES		<ul style="list-style-type: none"> - <i>« Installer une borne de recharge de voiture électrique à Saint-Ennemonde »</i>

<p>Protection ou mise en valeur des paysages</p>		<p>- « Installation de chemins et tables de pique-nique »</p>
<p>Education et sensibilisation à l'environnement</p>		<p>- « Réaliser des interventions dans les écoles (Lucenay-lès-Aix, et alentours) »</p>

Au cours de l'atelier, les participants ont été invités à prendre la parole pour faire part de leurs questions et remarques. **Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges collectés.**

Question d'un participant : *Est-ce que l'argent est versée à la commune ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Il faut rappeler que c'est un budget proposé par les porteurs de projet pour valoriser, en parallèle du projet éolien, un projet de transition énergétique. Le budget alloué n'est pas nécessairement versé à la commune, mais peut s'étendre à un projet intercommunal. Il peut être versé à des associations locales portant ces mesures d'accompagnement. Les formes peuvent être diverses : mécénat d'entreprise, offre de concours, apports ponctuels sur opérations ciblées, conseils, etc.

Question d'un participant : *Quelles sont les retombées fiscales pour Lucenay-lès-Aix ? Combien rapporte le projet à la commune ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Le montant des recettes fiscales dépend essentiellement du nombre d'éoliennes et de leur puissance unitaire. Pour la commune, elles seront ainsi de l'ordre de 20 à 35 000 € par an, recettes auxquelles il faut ajouter la taxe d'aménagement versée en une fois à la commune lors de la construction du parc éolien. Les autres recettes sont versées à la communauté de communes, au département et très modestement à la région.

Question d'un participant : *Et les autres communes ?*

Réponse des co-porteurs du projet : Les communes limitrophes faisant partie de la communauté de communes du Sud-Nivernais percevront indirectement les recettes fiscales versées à l'EPCI et au département. En outre, les communes limitrophes sont intégrées aux réflexions sur les mesures d'accompagnement du projet éolien.

Question d'un participant : *Est-ce qu'il y a un apport de l'électricité à la commune ou aux écoles ?*

Réponse des co-porteurs du projet : L'électricité injectée sur le réseau électrique (probablement au poste source d'Yzeure) ne peut être ensuite aiguillée. Lorsque le parc éolien est en fonctionnement et que des besoins électriques sont présents localement, alors l'électricité produite est consommée localement. L'électricité choisit en effet toujours le chemin "le plus court" jusqu'à son consommateur.

A ce jour, il n'existe pas de réflexion sur de l'autoconsommation collective locale et le parc éolien. Les besoins en consommation électrique locale étant faible, le profil de consommation ne correspond pas de manière optimale au profil de production du parc éolien, dans un périmètre de 2 km (périmètre de définition de l'autoconsommation collective).

5. La concertation et les prochaines étapes

Finalement, un temps d'échange était dédié à la concertation, néanmoins, faute de temps, cette séquence n'a pas pu se dérouler. Vous trouverez en annexe 3, la présentation des dernières actions de concertation volontaires réalisées.

Afin de permettre tout de même l'échange sur cette thématique, de recueillir vos questions et propositions pour favoriser une concertation volontaire qui correspond à vos besoins, nous ouvrons une consultation en ligne, disponible sur le lien suivant :

Consultation sur les modalités de concertation volontaire

Quelles sont vos questions ou propositions pour améliorer la concertation volontaire ?

Afin d'assurer une concertation volontaire jusqu'au dépôt du projet, de prochaines actions sont prévues dès le début d'année 2024 :

- Un nouveau porte-à-porte ;
- Un second forum participatif ouvert à tous.

6. Remerciements et contacts

Nous tenons à remercier toutes et tous les participants pour leur intérêt, leurs contributions, et les échanges constructifs entre les uns et les autres.

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, nous vous donnons rendez-vous sur le site internet du projet.

www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr

Contacts

Les développeurs du projet GEG et SDMD :

Cyril DARNIS

Directeur technique
cyril.darnis@soleildumidi.fr
06 79 06 63 90

Camille DOGNIN

Responsable projets
c.dognin@geg.fr
06 60 05 51 67

L'agence Demopolis Concertation :

Camille BARROT

Consultante concertation
camille.barrot@demopolis-concertation.fr
06 98 94 42 64

7. Annexes

Annexe 1 : Les questions et propositions collectées lors de la plénière sur le projet



Annexe 2: Les propositions collectées dans la séquence de co-construction sur les mesures d'accompagnement

Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Atelier de concertation n°1 : séquence de co-construction des mesures d'accompagnement

Quelles mesures d'accompagnement souhaitez-vous mettre en place à Lucenay-lès-Aix ?
Rassemblez vos idées dans les catégories correspondantes

Sobriété et efficacité énergétique

- Aire rapprochée?
- Aide à la désertification des terres agricoles
- Toitures photovoltaïques

Préservation de la biodiversité

- Ramassage des bûches et arbres pour planter en forêt
- Création de mares

Réduction des émissions de GES

- Borne de recharge pour usage électrique à St Emment

Protection ou mise en valeur des paysages

- Chemins + tables pique-nique

Education et sensibilisation à l'environnement

- Intervention dans les écoles (Lucenay et alentours)

Combien rapporte le projet à la commune ?
Et les autres communes ?
Y a-t-il un rapport de proximité à la commune voisine ?

Pour en savoir plus et rester informé : www.projet-eolien-lucenay-les-aix.fr

Projet éolien de Lucenay-lès-Aix

Atelier de concertation n°1 : séquence de co-construction des mesures d'accompagnement

Des mesures sur
"Plan d'étude
approché"

Quelles mesures d'accompagnement souhaitez-vous mettre en place à Lucenay-lès-Aix ?

Rassemblez vos idées dans les catégories correspondantes

Sobriété et efficacité
énergétique

Préservation de la
biodiversité

Réduction des
émissions de GES

Isolation
(aussi pour autres
communes)

Des actions sur
la sobriété ++

Avoir un retour
de la production
plus local

Prière sans pertes
pour solution thermique

Panneaux sur
toitures
ls sur la ville
commune

Protection ou mise en valeur
des paysages

Education et sensibilisation à
l'environnement

L'argent des mesures
est-il versé à la
commune ?

Quelles retombées
fiscales pour
Lucenay ?

Annexe 3 : Les actions de concertations réalisées

Retour sur la concertation menée depuis février 2023



Des **porte-à-porte réguliers** à Lucenay-lès-Aix (mars 2023 et septembre 2023)

Distribution à Lucenay-lès-Aix et mise en ligne sur le site internet de **flyers d'invitation**, puis partages par mails



Le **forum participatif n°1** ouvert à tous en mars 2023

Partage du compte-rendu aux mairies de Lucenay-lès-Aix, La Chapelle-aux-Chasses et Cossaye ainsi qu'aux participants, puis mis en ligne sur le site Internet



La **visite du site du mât de mesure** en avril 2023, ouvert à tous



La **lettre d'information n°1** distribuée en juin 2023 à Lucenay-lès-Aix et mise en ligne sur le site internet



Annexe 4 : Le support de présentation de l'atelier de concertation n°1



PROJET ÉOLIEN DE LUCENAY-LÈS-AIX

Atelier de concertation n°1

Mercredi 8 novembre 2023



CE SOIR, NOUS SOMMES RÉUNIS POUR...

1. Vous partagez les éléments de **l'avancement du projet**
2. Lancer **ensemble la co-construction** de certains éléments du projet
3. Vous faire un retour sur les dernières **actions de concertation**
4. Vous présenter les **prochaines actions**



LES INTERVENANTS



demopolis
concertation



Camille DOGNIN
Chef de projet



Cyril DARNIS
Directeur Technique

Camille BARROT
Consultante

Charline VIALLE
Associée



**Agence de concertation et de communication
publique, partenaire de GEG et Soleil du Midi
Développement.**

LE FIL ROUGE L'ATELIER DE CONCERTATION

18h40

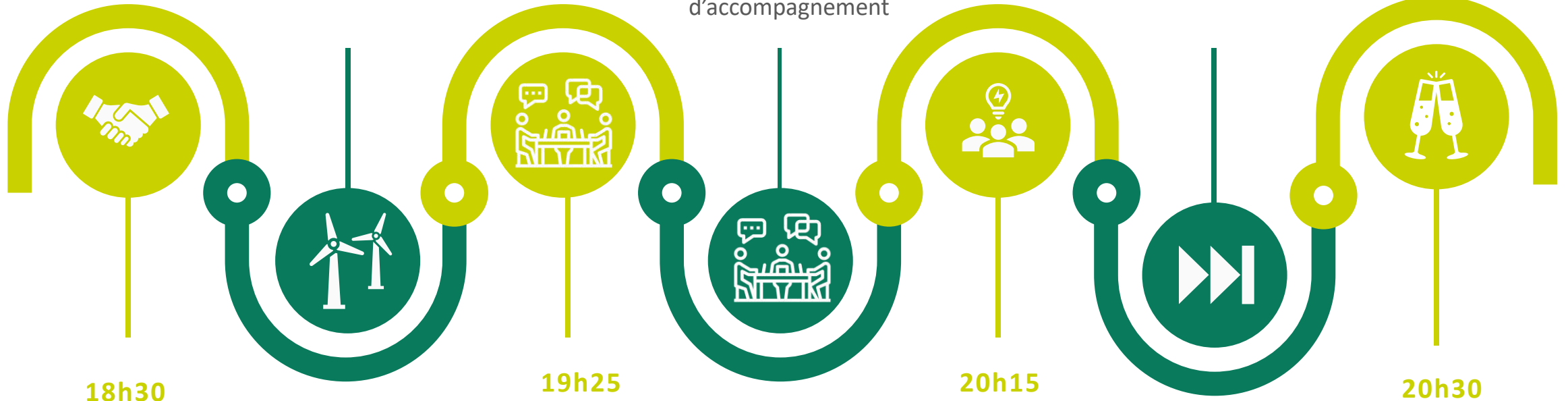
Présentation de l'avancée du projet et de son calendrier

19h50

Séquence de co-construction en sous-groupes : les mesures d'accompagnement

20h25

Mot de conclusion et remerciements



18h30

Accueil et présentation de la réunion

19h25

Séquence de co-construction en sous-groupes : les photomontages

20h15

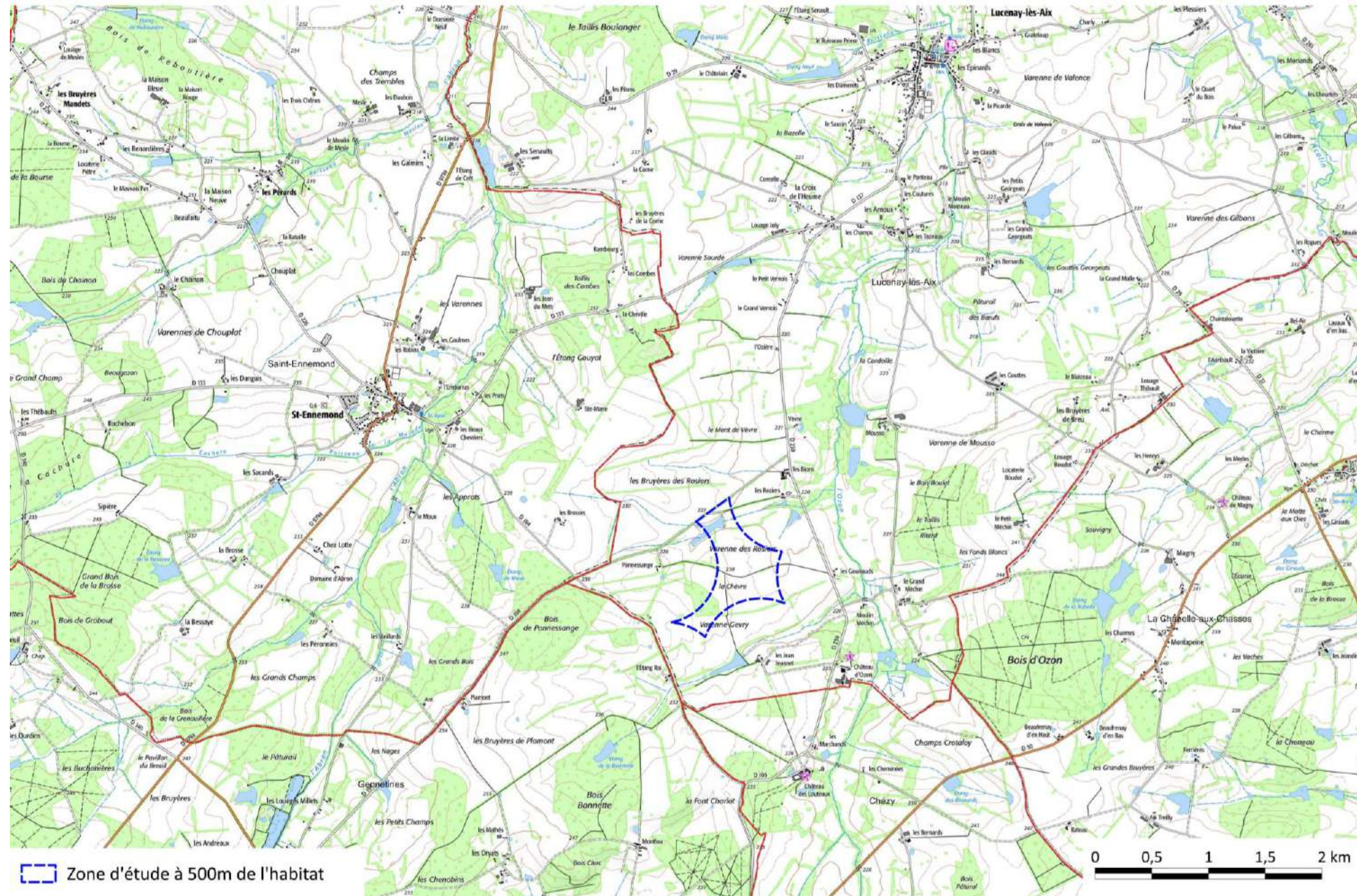
Retour sur la démarche de concertation et les prochains rendez-vous

20h30

Moment de partage autour d'un pot

01. Présentation de l'avancée du projet et de son calendrier

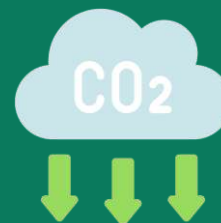
La zone d'implantation potentielle du projet



Le projet en chiffres clés



3 à 5 éoliennes
Maximum **200m de hauteur**
en bout de pale



1 800 à 2 900 tonnes de CO2
évités par an*

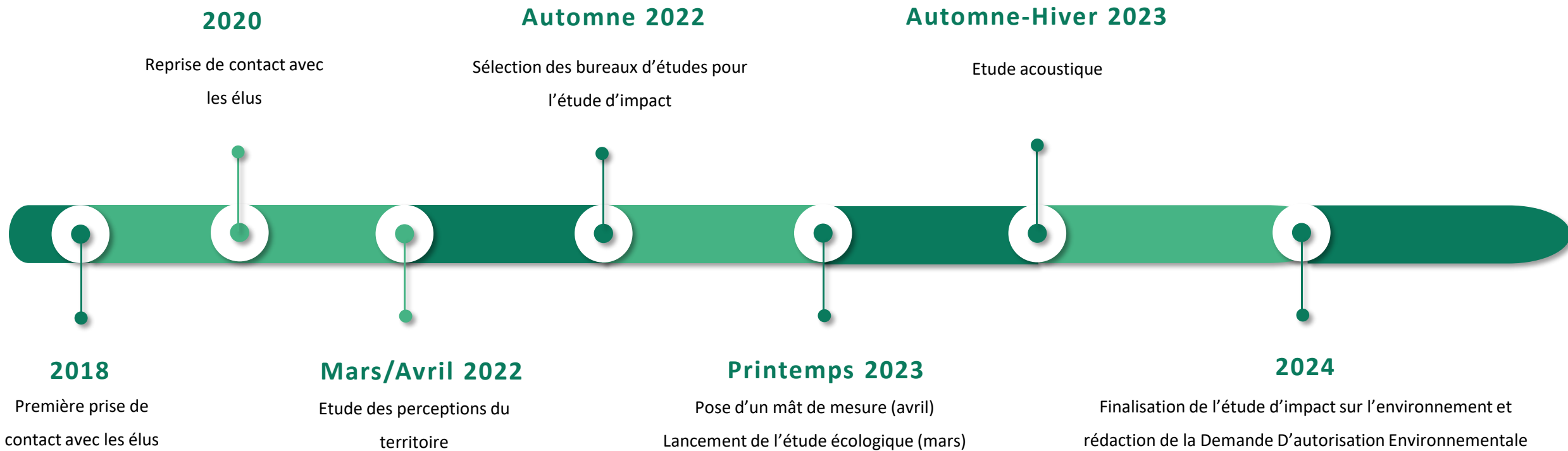


4 MW de puissance par éolienne
30 à 50 de GWh (soit 25 à 40% de
la consommation de la CC Sud-
Nivernais)



500m minimum des habitations
(distance règlementaire)

Le planning de développement



Et ensuite ?



Fin 2024
Dépôt du dossier en Préfecture



2025
Enquête publique



2026
Construction



2027
Début de l'exploitation

Les études d'impacts

Qui réalise les études ?

Ces études sont confiées à des bureaux d'études indépendants dont l'expertise est reconnue. Elles sont réalisées afin de mesurer la faisabilité du projet et d'identifier les impacts potentiels.

- Les bureaux d'études ATER Environnement et Calidris ont été retenus dans le cadre du projet
- L'étude acoustique est confiée au bureau d'études Delhom acoustique.

Leurs études consistent à :

- Identifier les enjeux (naturalistes, paysagers, humain, etc.), les contraintes préexistantes et les spécificités du territoire sur la zone d'étude
- Emettre des préconisations d'implantation, analyser des variantes afin de proposer celle de moindre impact sur l'environnement général
- Définir le projet, tout en identifiant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation éventuelles (mesures ERC) des impacts identifiés.

Certaines études sont réglementaires, telles que les études écologique, paysagère ou acoustique, et d'autres peuvent s'ajouter en fonction des particularités du territoire.



Installé en avril 2023



L'installation du mat de mesure

A quoi sert le mât de mesure ?

Le mât de mesure est installé pendant une durée de 12 à 24 mois. Cette durée peut toutefois être allongée si les données récupérées ne sont pas suffisantes pour définir les caractéristiques techniques du projet. Les résultats de des études de vent permettent de préciser l'implantation du futur parc éolien et le modèle d'éolienne retenu. .



Le mât de mesure sert à **recueillir des informations sur le vent** : sa puissance, sa direction mais également la température, la pression...



Le mât de mesure est équipé de micros permettant **d'enregistrer l'activité des chiroptères** (chauve-souris) et notamment celles chassant à haute altitude, de manière à connaître précisément l'ensemble des espèces fréquentant le site d'étude.



L'étude écologique

L'étude écologique est menée par des **écologues spécialisés**.

Elle vise à étudier la faune et la flore environnante de la zone d'implantation potentielle pour évaluer les effets du projet sur les populations d'oiseaux, de chauves-souris et de manière plus générale de toute espèce faunistique et floristique.

Les zones favorables à l'implantation d'éoliennes sont ainsi identifiées dans le respect de la biodiversité locale.

Elle dure un cycle biologique complet, **soit une année**.

Relevés réalisés :

- Botanique
- Avifaune nicheuse
- Chiroptères (en cours)
- Autres taxons (en cours)

Relevés à venir :

- Chiroptères (poursuite)
- Autres taxon (poursuite)
- Avifaune migratrice (pré et post-nuptiale)
- Avifaune hivernante



Les premiers résultats de l'étude écologique

Botanique :

- Aucune espèce protégée identifiée

Habitats :

- Aucun habitat naturel patrimonial identifié
- Les haies et bosquets seront à conserver autant que possible (présence du frêne élevé)

Avifaune :

- Aucune espèce à fort enjeu identifiée sur le site
- Présence de Milans Noirs
- Une observation de busard Saint-Martin (prise en considération nécessaire dans le choix de la garde au sol des éoliennes)
- Nécessité de préserver les haies et bosquets (habitat de reproduction)





L'étude paysagère

L'étude paysagère et patrimoniale est réalisée **par un bureau d'experts paysagistes indépendant** pour guider le choix de l'implantation.

Elle identifie les lieux remarquables, habités axes de déplacements etc. et émet des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage.

Etat d'avancement :

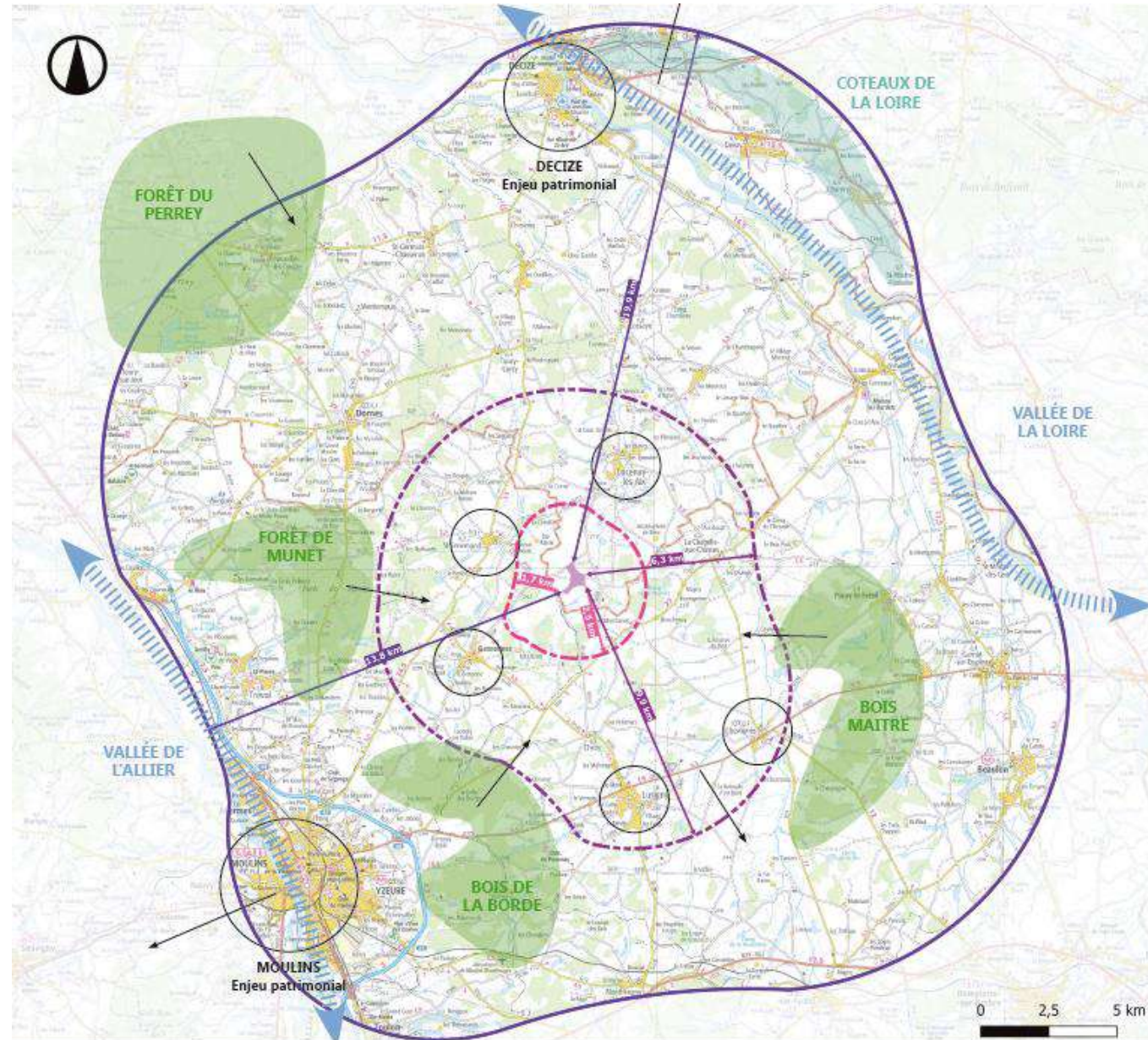
- Définition des aires d'études
- Etat initial en cours de finalisation, soit :
 - Grand paysage
 - Patrimoine
 - Axes de circulation
 - Lieux de vie
- Proposition de lieux de réalisation de photomontages du projet après sa définition



L'étude paysagère

Les aires d'études paysagères sont choisies par le bureau d'études pour une prise en considération **la plus complète possible** des caractéristiques paysagères locales :

- Aire d'étude immédiate : 1,7 à 2,5 km
- Aire d'étude rapprochée : 6 à 10 km
- Aire d'étude éloignée : 14 à 20 km



Aires d'étude adaptées



Juin 2023

Sources : IGN 100€, Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate



L'étude paysagère



Fig. 25 : Vue depuis les abords de la départementale 779, entre Yzeure et Lusigny



Fig. 27 : Vue sur la voie ferrée Moulins-Nevers, au niveau de la départementale 133, à Villeneuve-sur-Allier



Fig. 26 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
N7	TRÈS FORT	NULLE
N79	TRÈS FORT	NULLE
AÉRODROME MOULINS-MONTBEUGNY	FORT	NULLE
CANAL LATÉRAL A LA LOIRE	FORT	NULLE
VOIES FERRÉES	FORT	NULLE
D779	FORT	TRÈS FAIBLE
D973	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
D22	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
D30	FAIBLE	FAIBLE
D29	FAIBLE	TRÈS FAIBLE

Exemple de l'aire d'étude éloignée

Définition des niveaux d'enjeux et sensibilités

Thème étudié :
AXES DE DÉPLACEMENTS



L'étude paysagère



© ATER Environnement, 2023

Fig. 34 : Vue de l'entrée ouest de l'agglomération de Moulines, les abords de la départementale 953

Exemple de l'aire d'étude éloignée

Définition des niveaux d'enjeux et sensibilités

Thème étudié :
LIEUX DE VIE



NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
MOULINS	19 697 hab	13,9 km	NULLE
DÉCIZE	5623 hab	17,7 km	TRÈS FAIBLE
DORNES	1393 hab	9,7 km	TRÈS FAIBLE
DEVAY	496 hab	17,1 km	NULLE
TRÉVOL	1634 hab	11,9 km	TRÈS FAIBLE
MONTBEUGNY	691 hab	14,4 km	NULLE
GARNAT-SUR-ENGIÈVRE	711 hab	15,1 km	NULLE



L'étude paysagère

Exemple de l'aire d'étude éloignée

Définition des niveaux d'enjeux et sensibilités

Thème étudié :

LIEUX TOURISTIQUES ET ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GR3	FORT	NULLE
GR303	FORT	NULLE
BELVÉDÈRE DE SAINT-LÉGER-DES-VIGNES	FORT	TRÈS FAIBLE
BOUCLE DES MOUROUX	FAIBLE	FAIBLE
BOUCLE NIVERNAISE	FAIBLE	FAIBLE
CIRCUIT DE MONT	FAIBLE	NULLE
DOUBLE BOUCLE CROIX DES LAFONDS	FAIBLE	NULLE
CIRCUIT DE DÉCIZE ET DE LA LOIRE	FAIBLE	NULLE
CHEMIN DE BRINGANDIÈRE	FAIBLE	NULLE

Fig. 38 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée



L'étude paysagère

Exemple de l'aire d'étude éloignée

Définition des niveaux d'enjeux et sensibilités

Thème étudié :
ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX



Fig. 56 : Château du Riau



Fig. 57 : Remparts de la ville de Décize

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ
MONUMENTS HISTORIQUES DE MOULINS	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE DÉCIZE	FORT	TRÈS FAIBLE
MONUMENTS HISTORIQUES DU PLATEAU DE LA SOLOGNE	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VALLÉE DE LA LOIRE	FORT	NULLE
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VALLÉE DE L'ALLIER	FORT	NULLE

Fig. 58 : Tableau de synthèse du patrimoine de l'aire d'étude éloignée



L'étude acoustique



L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître de respecter la réglementation acoustique.

L'étude consiste à **mesurer dans un premier temps le bruit ambiant** à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet.

Le bureau d'études simule ensuite le bruit ajouté par le projet éolien par rapport au bruit ambiant. Il analyse les résultats pour de nombreux scénarios : les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éoliennes retenu.

Après la mise en service du projet éolien, une étude acoustique est également menée pour vérifier la conformité du parc éolien par rapport à la réglementation acoustique.

Etat d'avancement :

- Mesure du bruit ambiant à réaliser au cours de l'hiver 23/24 (arbres sans feuille)
- Nombre et emplacement des sonomètres en cours de définition



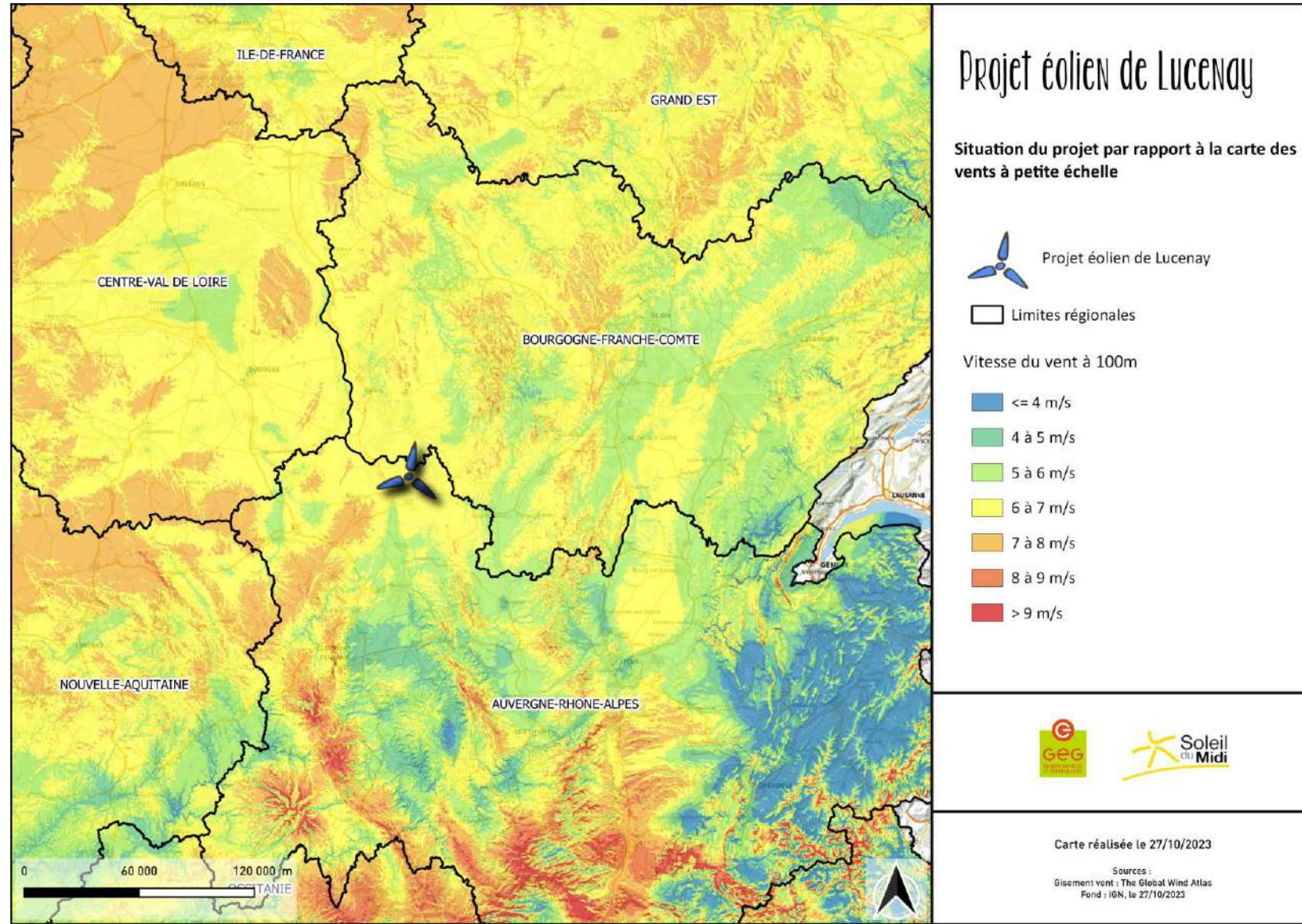
Avez-vous des questions ou remarques sur le projet ?

Réponses à des questions qui nous sont remontées de notre porte-à-porte de septembre 2023 à Lucenay-lès-Aix

« Pourquoi faire des éoliennes alors que nous ne sommes pas un territoire à vent ? »

- La France est le deuxième gisement éolien terrestre européen.
- Etudes du gisement du vent par des données de Météo France effectuées sur le long terme : via des atlas de vent
- Confirmation du potentiel identifié grâce à l'installation du mât de mesure qui permet **d'analyser le vent à 100 mètres de hauteur** (différent qu'au sol) pendant 1 à 2 ans
- Implantation et choix du modèle d'éolienne adéquat en fonction des résultats analysés afin d'assurer la rentabilité du parc

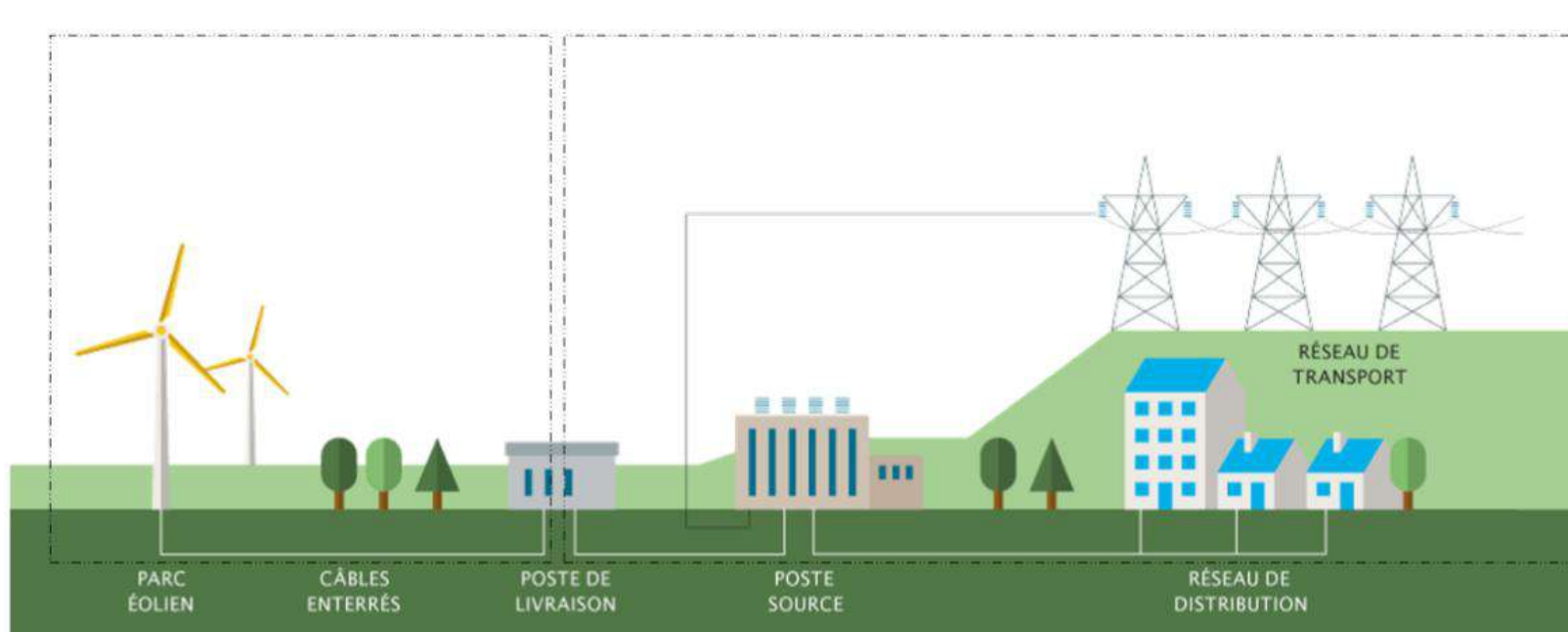
Pour pouvoir démarrer, une éolienne nécessite une vitesse de vent minimale d'environ **3 m/s (soit 12km/h)**.



Réponses à des questions qui nous sont remontées de notre porte-à-porte de septembre 2023 à Lucenay-lès-Aix

« Où sera le point de raccordement ? Peut-on réellement parler de consommation locale ? »

- Aujourd'hui, le projet pourrait se raccorder au **poste source d'Yzeure (Allier)**. C'est ENEDIS (ex ERDF) qui définira la solution technique optimale de raccordement.
- L'électricité produite est injectée sur le réseau électrique à partir du poste de livraison, lequel marque la limite entre le parc éolien et le réseau public d'électricité (géré par ENEDIS).
- L'électricité injectée dans le réseau est consommée au plus proche, elle ne peut être dirigée vers un endroit car elle est injectée sur le réseau de distribution. Les électrons « vont au plus proche » des lieux de consommation.



02. Co-construire les points de vue des photomontages et les mesures d'accompagnement

20
min

L'atelier des points de vue des photomontages

Introduction

Un photomontage doit permettre de se faire une opinion précise de la perception visuelle d'un parc éolien dans son environnement. Pour se faire, un expert paysager identifie une liste de lieux de prises de vue : **les axes de déplacement, les lieux de vie, les lieux touristiques et chemins de randonnée et les éléments patrimoniaux.**

Néanmoins, il apparaît primordial à ce stade d'inclure les habitants à la définition des lieux auxquels ils sont attachés afin de compléter le carnet de photomontages.

Consignes

- Nous vous proposons aujourd'hui de réaliser **l'identification de 10 points de vues** sur les cartes des périmètres des trois zones d'études (immédiate, rapprochée et éloignée).
- Répartition de la salle en deux groupes de travail.



20
min

L'atelier de réflexions sur les mesures d'accompagnement

Introduction

Comme pour tout aménagement, des **mesures** doivent être prises et présentées **pour éviter, réduire** et, le cas échéant, **compenser** les impacts des installations sur les différentes composantes de l'environnement.

Les mesures d'**accompagnement**, viennent en complément des mesures compensatoires et visent à intégrer au mieux l'installation dans son environnement. **Elles sont définies avec les habitants** du territoire sur des thématiques liées à l'énergie, le patrimoine, le cadre de vie, etc. Toutes les idées sont les bienvenues !

Consignes

- Nous vous proposons de revenir ensemble sur ces propositions afin de les développer et d'en faire émerger davantage.
- Répartition de la salle en deux groupes de travail.



**Si tout est clair pour vous...
Place à la co-construction !**

L'équipe à votre disposition



www.demopolis-concertation.fr



Camille DOGNIN
Chef de projet

c.dognin@geg.fr



Cyril DARNIS
Directeur Technique

cyril.darnis@soleildumidi.fr



Camille BARROT
Consultante

camille.barrot@demopolis-concertation.fr

Merci !

